

NOUVELLE VISITE MINISTERIELLE

J.-P. Sueur : un adepte du partenariat intercommunal

Huit jours à peine après le vote à l'Assemblée nationale de la loi d'orientation relative à l'administration territoriale, le secrétaire d'Etat aux Collectivités locales fait une visite à l'Ariège. Il s'entretiendra en particulier avec les maires du département.

« Rocardien » de toujours, adepte du consensus et pragmatique, J.-Pierre Sueur connaît à fond ses dossiers. Agrégé de lettres modernes, ancien élève de l'École normale supérieure, élu à l'Assemblée nationale en 1981, il devient maire d'Orléans en 1988; il est un adepte du partenariat entre les communes.

« La Dépêche du Midi ».
— **Qu'est-ce qui a motivé votre déplacement en Ariège ?**

J.-P. Sueur. — Tout d'abord l'invitation amicale d'Augustin Bonrepaux, que je connais depuis longtemps puisque avant d'être secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur, chargé des Collectivités locales, j'étais, comme lui, député.

Augustin Bonrepaux est à l'Assemblée l'un des défenseurs efficaces du monde rural. Et je puis vous dire que les mesures financières en faveur des communes rurales qui viennent d'être adoptées lui doivent beaucoup.

En second lieu, le département de l'Ariège, département rural et peu peuplé par rapport à la plupart des autres départements, est un département pilote: la coopération intercommunale y est développée et les initiatives en matière de développement local y sont nombreuses et exemplaires.

— **Le Parlement vient d'adopter un texte de loi sur l'administration territoriale. Quels sont ses apports fondamentaux concernant les zones rurales ?**

— La loi sur l'administration territoriale de la République vient effectivement d'être adoptée la semaine dernière par le Parlement. C'est une loi très importante qui va concerner toutes les collectivités locales puisqu'elle contient de nombreuses mesures sur la démocratie locale et sur l'intercommunalité.

Elle met à la disposition des communes rurales qui veulent franchir une nouvelle étape dans la coopération intercommunale un outil nouveau: les communautés de communes, qui pourront leur permettre, si elles le souhaitent, de se doter des vocations dans les domaines de l'économie et de l'aménagement de l'espace et de partager sur une partie de leur territoire les ressources provenant de la taxe professionnelle.

Cette loi crée aussi une dotation de développement rural, conformément à ce qui avait été demandé au gouvernement par M. le président de la République en septembre dernier.

— **Comment se traduiront concrètement ces dispositions en Ariège ?**

— Dès cette année, dix-huit communes ariégeoises disposant de faibles ressources, chef-lieux de canton ou communes plus peuplées que le chef-lieu de canton bénéficieront d'une attribution au titre de la dotation de développement rural.



D'autre part, le préfet, dans les semaines qui viennent, disposera de crédits au titre de cette dotation pour subventionner, après avis d'une commission d'élus, des projets de développement local qui seront proposés par des groupements de communes rurales.

Lorsque, avec Philippe Marchand, nous avons préparé ces mesures, nous avons voulu, en effet, éviter l'émiettement des efforts et des crédits, en un mot le saupoudrage.

Nous voulons soutenir au sein du monde rural les vrais projets de développement économique, créateurs d'emplois, qui pourront être portés par la coopération entre plusieurs communes du même secteur géographique. L'efficacité et le réalisme appellent aujourd'hui une telle coopération. Mais celle-ci doit être volontaire. Elle ne doit pas être imposée.

— **Vous rencontrerez un certain nombre d'élus ariégeois. Qu'attendez-vous d'une telle rencontre et qu'allez-**

vous leur dire ?

— Ces réunions seront d'abord l'occasion d'un échange. En effet, l'expérience et la pratique des 550.000 élus locaux de notre pays sont très utiles et source d'idées pour le secrétariat d'Etat chargé des Collectivités locales.

Ensuite, je pense leur dire que le développement local, en particulier dans le monde rural, dépend d'abord d'eux, mais les Ariégeois le savent mieux que quiconque. J'espère aussi les convaincre que l'Etat continuera à les accompagner dans cette ambition.

J'espère enfin avoir l'occasion de parler avec eux des deux lois importantes qui viennent d'être adoptées par le Parlement: la loi ou l'administration territoriale de la République, dont je viens de parler, et la loi tant attendue sur les conditions d'exercice des mandats locaux, autrement dit le statut des élus.

Propos recueillis
par Françoise CARIÉS.